

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
Travail - Démocratie - Paix  
-----

**DECRET** N° 83/008 du 7/01/1983  
/PR/PCM/MDN.-

Portant nomination du Directeur du Projet de  
l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Ac-  
tive.-

-----

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

-----

- SAS : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
VU - La Loi 16/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement  
des Forces Armées de la République ;  
VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres  
de l'Armée Populaire Nationale ;  
D. B.  
VU - L'Ordonnance n° 002/79 du 5 Février 1979 portant Réorganisation de  
l'Armée Populaire Nationale ;  
VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de  
Défense ;  
VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées  
aux titulaires de certains Postes Administratifs ;  
VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre  
Chef du Gouvernement ;  
D.C.F.  
VU - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article 1er.-: Le Commandant HOMBESSA Jacques Alain est nommé Directeur  
du Projet de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active.

Article 2.- : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par  
les textes en vigueur.

Article 3.- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Fi-  
nances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du pré-  
sent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-  
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A BRAZZAVILLE, le 7 Janvier 1983

.../...

Par le Président du Comité Central  
du Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef de l'Etat, Prési-  
dent du Conseil des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-NGOMA.

Le Ministre des Finances,

ITIHU OSSETOUNBA-LEKOUNDE

Le Ministre Délégué à la Pré-  
sidence de la République, Char-  
gé de la Défense Nationale.

Colonel Raymond Damase NGOLLO.